

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2020/N° **000003** MT/AGAC/DG
Portant attributions des personnels du Service OPS/PEL de l'AGAC

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;
- Vu le Décret D/2018/186/PRG/SGG, du 23 Août 2018, portant Attribution et Organisation Du Ministère des Transports ;
- Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu l'Arrêté 2019/N°4209/MT/CAB/SGG du 27 juin 2019 portant Délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu les nécessités de Service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les personnels du Service OPS/PEL de l'AGAC ont les attributions ci-après :

Chef Bureau des Opérations Aériennes : CDT DIALLO Mamadou Oury

Assure l'encadrement et la régulation de l'exploitation technique des aéronefs et de l'activité des compagnies aériennes. Il est chargé de :

- assurer le respect de la réglementation et des procédures en vigueur relatives à l'exploitation technique des aéronefs,
- suivre les audits des exploitants aériens,
- évaluer les méthodes de préparation et d'exécution des vols,
- évaluer les manuels des exploitants (MANEX, manuels de service au sol, MEL, etc.) en collaboration avec les autres entités de la DSV,
- évaluer le traitement des vols et contrôler les agents d'exploitation,
- vérifier la conformité du chargement avec les données de la masse et du centrage de l'avion,
- évaluer les programmes de formation des agents d'opérations et chargement,
- participer au déroulement des examens et instructions des agents d'exploitation,
- étudier les dossiers relatifs aux spécifications opérationnelles (MD, LVP, RVSM, EDTO, PBN (RNAV, RNP)) en collaboration avec les autres entités de la DSV,
- participer à l'étude de la méthode utilisée par les exploitants d'aéronefs pour déterminer les minimums opérationnels en collaboration avec les autres entités de la DSV,

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

- vérifier et suivre les paramètres aux équations de conversion, l'étalonnage périodique et l'état de fonctionnement des enregistreurs de données de vol,
- réaliser et suivre la mise en œuvre du programme d'inspection et de surveillance continue des exploitants et centres de formation,
- suivre l'établissement et la mise à jour d'un programme d'analyse des données de vol,
- Etablir et mettre en œuvre une procédure de vérification des relèves de temps de vol, des périodes de service et des périodes de repos de tous les membres d'équipage,
- contrôler l'activité des fournisseurs de services d'assistance en escale,
- suivre la mise en œuvre des inspections relatives aux marchandises dangereuses ;
- effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités.

Chargé des Exploitants Aériens : CDT DIALLO Mamadou Oury

Assure la supervision des activités des exploitants aériens. Il est chargé de :

- superviser le traitement des vols et le contrôle des agents de l'exploitation ;
- s'assurer du respect de la réglementation et des procédures en vigueur notamment, l'acceptation et l'embarquement des passagers, le chargement et déchargement des bagages, fret et poste ;
- vérifier la conformité du chargement avec les données de la masse et du centrage de l'avion
- évaluer les manuels des exploitants (MANEX, manuels de service au sol, MEL, etc.) en collaboration avec les autres entités de la DSV
- évaluer les programmes de formation des agents d'opérations et chargement
- participer à la supervision des examens et instructions des agents d'exploitation
- faciliter l'approbation des méthodes de préparation et d'exécution des vols
- suivre toutes fonctions relatives aux services d'assistance en escale
- s'assurer du respect de la réglementation et des procédures en vigueur conformément aux SARPs de l'OACI
- programmer et suivre les inspections des avions étrangers (SAFA) ▪ Suivre les inspections SAFA des compagnies nationales à l'étranger.
- participer à l'étude et l'approbation des spécifications opérationnelles (MD, LVP, RVSM, EDTO, PBN (RNAV, RNP)) en collaboration avec les autres entités de la DSV
- participer à l'étude et l'approbation de la méthode utilisée par les exploitants d'aéronefs pour déterminer les minimums opérationnels en collaboration avec les autres entités de la DSV
- suivre le niveau d'assistance en escale des compagnies étrangères
- participer au suivi de l'approbation des méthodes de préparation et d'exécution des vols
- participer à l'exécution des audits externes (OACI et autres) ;

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

- effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités.

Chef de Bureau Marchandises Dangereuses : TRAORE Deen

Assure la régulation des activités liées à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. Il est chargé de :

- contrôler l'application des règlements et des instructions techniques relatifs au transport aérien des marchandises dangereuses ;
- effectuer des inspections ;
- assister l'industrie aéronautique dans le domaine des marchandises dangereuses ;
- surveiller les entreprises autres que les compagnies aériennes qui interviennent dans le transport aérien des marchandises dangereuses ;
- étudier les demandes de dérogations relatives aux marchandises dangereuses ;
- l'examen des programmes de formation sur les marchandises dangereuses pour tous les exploitants aériens ;
- examiner les procédures relatives aux marchandises dangereuses pour tous les exploitants aériens,
- examiner les programmes de formation sur les marchandises dangereuses pour toutes les entités au sol qui interviennent dans le transport aérien des marchandises dangereuses ;
- inspecter les expéditeurs et les compagnies de manutention relatifs aux marchandises dangereuses ;
- collecter les renseignements sur les accidents et incidents concernant les marchandises dangereuses ;
- participer à la certification des opérations de l'aviation générale liées au transport aérien des marchandises dangereuses ;
- effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités.

Chargé des Archives, Suivi des Inspections et Audits (OPS/PEL) : DIAKITE Ibrahima Khalil

Assure l'archivage des documents, des rapports d'inspections et d'audits des exploitants aériens. Il est chargé de :

- archiver les manuels des exploitants, notamment le manuel d'exploitation, les manuels de vol des avions, la liste minimale d'équipements (MEL), le manuel de service au sol, les manuels et programme des marchandises dangereuses ;
- archiver les dossiers de suivi des audits internes et externes
- participer à la réalisation et au suivi de la mise en œuvre du programme d'inspection et de surveillance continue des exploitants et centres de formation.
- participer à l'évaluation des manuels des exploitants (MANEX, manuels de service au sol, MEL, etc.) en collaboration avec les autres entités de la DSV

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

- participer au contrôle du respect de la réglementation et des procédures en vigueur
- participer à l'évaluation des programmes de formation des agents d'opérations et chargement ;
- effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités.

Chargé de la Sécurité Cabine : SOUMAH Ibrahima

Assure le support technique aux compagnies et exploitants aériens dans le domaine de la sécurité cabine.

Il est chargé de :

- élaborer un programme d'inspections pour garantir une surveillance périodique des instructeurs, des programmes de formation compagnie et de toutes les phases de l'exploitation des compagnies aériennes.
- assure à travers des contrôles et vérifications que les organismes de formation disposent d'une organisation, des moyens matériels convenables et adéquats, d'instructeurs qualifiés et sont en mesure d'assurer les formations de personnel navigant commercial en conformité avec les exigences des règlements applicables et du programme de formation approuvé par l'AGAC
- assure le rôle de conseiller technique de l'inspecteur exploitation principal pour la partie des programmes de formation dont il est chargé
- assure la responsabilité de la coordination des instructions techniques, circulaires et procédures en relation avec l'inspecteur exploitation principal et les services concernés de l'AGAC afin de garantir l'uniformisation des activités de formation
- mène des enquêtes techniques sur la base des plaintes des usagers ainsi que les enquêtes des incidents et accidents d'avion
- mener les enquêtes relatives aux non-conformités et d'assurer la rédaction des rapports et des recommandations associées
- assure un support technique au profit des conseillers juridiques de l'AGAC
- participer aux projets spéciaux menés au sein de l'AGAC dans le cadre de l'amélioration des procédures et règlements de sécurité de cabine.
- élaborer des recommandations et prépare les résumés des rapports sur les constatations
- participer à l'amendement de la réglementation
- participer au suivi et à l'évaluation des instructeurs et examinateurs désignés
- participer à la certification des exploitants aériens

Chef du Bureau PEL : CDT SAKO Hassane

Assure l'encadrement et la régulation de l'activité du personnel aéronautique et des centres de formation. Il est chargé de :

AUTORITÉ GUINEENNE DE L'AVIATION CIVILE

- l'élaboration du suivi et de l'application de la législation et de la réglementation relatives aux brevets, licences et qualifications du personnel aéronautique ;
- délivrer, valider, renouveler et proroger les licences ou qualifications du personnel aéronautique ;
- définir et approuver les programmes de formation du personnel aéronautique et agréer les écoles ou centres dispensant ces formations ;
- mettre en place un système d'équivalence et d'évaluation des formations ;
- suivre la formation et le maintien des compétences du personnel aéronautique ;
- élaborer et superviser l'organisation des examens théoriques et pratiques des différents titres aéronautiques ;
- délivrer des licences aux agents chargés du contrôle de la circulation aérienne
- tenir à jour le registre du personnel navigant ;
- participer à l'agrément des centres d'expertise médicale des personnels navigants ;
- participer à l'agrément des médecins examinateurs ;
- agréer et suivre les instructeurs du personnel aéronautique ;
- coordonner et suivre les relations avec les écoles et les centres de formation nationaux et étrangers ;
- assurer le suivi des formations et du maintien des compétences du personnel aéronautique ;
- superviser les examens théoriques et pratiques ainsi que les tests en vol en vue de l'obtention de licences ou de qualifications du personnel aéronautique ;
- évaluer les compétences d'un candidat à une licence ou à une qualification.
- mettre en place et faire fonctionner un système pour tester le niveau d'anglais suivant les exigences de l'OACI ;
- effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités.

Chargé des Licences : BANGOURA Mohamed Chérif

Assure le suivi et le classement des licences et qualifications du personnel aéronautique. Il est chargé de :

- suivi, classement des licences et qualifications du personnel aéronautique conformément aux normes nationales et internationales en la matière ;
- tenir à jour le registre du personnel navigant ;
- participer à l'agrément des centres d'expertise médicale des personnels navigants ;
- participer à l'agrément des médecins examinateurs ;
- relations avec les écoles et les centres de formation nationaux et étrangers ;
- suivre la formation et le maintien des compétences du personnel aéronautique ;
- participer à l'agrément des écoles et des centres de formation ;

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

- participer à la supervision des examens théoriques et pratiques ainsi que les tests en vol en vue de l'obtention de licences ou de qualifications du personnel aéronautique ;
- évaluer les compétences d'un candidat à une licence ou à une qualification ;
- mettre en place et faire fonctionner un système pour tester le niveau d'anglais suivant les exigences de l'OACI ;
- effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités. Instructeurs qualifiés

Chargé de la Médecine Aéronautique : KABA Daouda

Assure le suivi des dossiers médicaux du personnel aéronautique et des centres d'expertise médicale. Il est chargé de :

- Suivre l'application des normes nationales dans le domaine de la médecine aéronautique ;
- Suivre les Centres d'Expertise médicale du personnel navigant et des médecins examinateurs ;
- Suivre les attestations médicales délivrées au personnel aéronautique par les médecins examinateurs agréés ;
- Promouvoir la création de centres nationaux d'expertise en matière de médecine aéronautique ;
- Effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités.

Article 2 : La présente décision qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Conakry, le..... **02 JAN. 2020**

Ampliations

DG:.....1
DGA:.....1
DSV:.....1
DNA.....1
DTA.....1
SRH.....1
Archives:.....2/8



Elhadj Mamady KABA